



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 AVRIL 2017**

Date de la convocation : le 5 avril 2017

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum, **MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Désignation des représentants de l'OTSI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, modifie la liste des représentants auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne, pour intégrer la commune de Jouy-le-Potier et nomme **Madame Patricia GAUTHIER**, comme déléguée titulaire.

Décide à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1 Adoption du compte de gestion 2016 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 422 322,00 €	0,00 €	208 843,47 €	-213 478,53 €
Fonctionnement	438 174,16 €	54 072,00 €	47 068,96 €	431 171,12 €
TOTAL	15 852,16 €	54 072,00 €	255 912,43 €	217 692,59 €

2.2 Adoption du compte administratif 2016 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour, (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle) **approuve**, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 273 937,00 €	435 942,53 €	208 843,47 €
Recettes d'investissement	1 273 937,00 €	644 786,00 €	
Dépenses de fonctionnement	7 740 698,00 €	7 292 846,85 €	47 068,96 €
Recettes de fonctionnement	7 740 698,00 €	7 339 915,81 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 57 800,00 €

Recettes d'investissement : 205 500,00 €

2.3 Affectation des résultats 2016 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2016 du budget principal :

- Section de fonctionnement : excédent de 431 171,12 €

Proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 65 778,53 € ;

Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 365 392,59 €.

- Le déficit d'investissement de 213 478,53 € est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.4 Vote du budget primitif 2017 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	8 521 594 €	Recettes de fonctionnement :	8 521 594 €
Dépenses d'investissement :	2 051 166 €	Recettes d'investissement :	2 051 166 €

2.5 Vote des taux de fiscalité 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les taux de fiscalité pour l'exercice 2017 :

TAXES	RAPPEL TAUX 2016	TAUX 2017
TAXE HABITATION	7,98%	8,18%
TAXE FONCIERE BATIE	1,50%	1,54%
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,34%	3,42%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	26,17%	26,51%

2.6 Lissage des taux de fiscalité suite à l'intégration de Jouy-le-Potier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE à 12 ans la durée d'harmonisation des taux de fiscalité locale de Taxe d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier non Bâti et de Cotisation Foncière des Entreprises pour la commune de Jouy-le-potier, suite à son intégration.

TAXES	TAUX CCPS 2017	TAUX Jouy-le- Potier (Taux 2016 CCVA)
TAXE HABITATION	8,18%	6,49%
TAXE FONCIERE BATIE	1,54%	
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,42%	2,29%

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	26,51%	20,50%
-------------------------------------	--------	--------

Le dispositif de convergence applicable aux bases minimum de CFE sera examiné ultérieurement, avant le 1^{er} octobre de l'année.

2.7 Taxe d'habitation : abattements sur la base d'imposition des habitations principales pour les personnes aux revenus modestes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux d'abattement spécial à la base, à 5 % et précise que les autres abattements, fixés par délibération du 12 avril 2016, demeurent inchangés.

2.8 Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	11,41 €	0,00 €	11 428,99 €	11 440,40 €
Fonctionnement	1 198,78 €	0,00 €	0 €	1 198,78 €
TOTAL	1 210,19 €	0,00 €	11 428,99 €	12 639,18 €

2.9 Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle) approuve, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	485 039,00 €	472 397,96 €	11 428,99 €
Recettes d'investissement	485 039,00 €	483 826,95 €	
Dépenses de fonctionnement	498 748,00 €	484 907,47 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	498 748,00 €	484 907,47 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes d'investissement : Néant

2.10 Affectation du résultat 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 198,78 €
Repris au compte 002 de la section de fonctionnement dépense « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 11 440,40 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.11 Budget primitif 2017 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes équilibré :

Dépenses d'exploitation :	419 255,78 €	Recettes d'exploitation :	419 255,78 €
Dépenses d'investissement :	406 346,18 €	Recettes d'investissement :	406 346,18 €

2.12 Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Prestation de services pour l'exercice 2016 et donne quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	100,47 €	0.00 €	4 623,49 €	4 723,96 €
TOTAL	100,47 €	0.00 €	4 623,49 €	4 723,96 €

2.13 Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle) **approuve** hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2016 du budget annexe Prestations de services :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement	15 100,00 €	14 346,51 €	4 623,49 €
Recettes de fonctionnement	15 100,00 €	18 970,00 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes d'investissement : Néant

2.14 Affectation du résultat 2016 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2016 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 4 723,96 €
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à 0,00 €, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

2.15 Vote du budget primitif 2017 : budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe Prestations de services de la Communauté de Communes, équilibré :

Dépenses d'exploitation :	21 723,96 €	Recettes d'exploitation :	21 723,96 €
Dépenses d'investissement :	Néant	Recettes d'investissement :	Néant

2.16 Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	7 782,48 €	0,00 €	1 679,92 €	9 462,40 €
Fonctionnement	24 790,79 €	0,00 €	6 518,39 €	31 309,18 €
TOTAL	32 573,27 €	0,00 €	8 198,31 €	40 771,58 €

2.17 Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle) **approuve** hors, de la présence de Madame le Maire, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2016, dont les résultats sont les suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	42 937,00 €	0,00 €	1 679,92 €
Recettes d'investissement	42 937,00 €	1 679,92 €	
Dépenses de fonctionnement	83 640,00 €	48 561,09 €	6 518,39 €
Recettes de fonctionnement	83 640,00 €	55 079,48 €	

2.18 Affectation du résultat 2016 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2016 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 31 309,18 €
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de 9 462,40 € est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.19 Vote du budget primitif 2017 : budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	89 479 €	Recettes d'exploitation :	89 479 €
Dépenses d'investissement :	50 281 €	Recettes d'investissement :	50 281 €

2.20 Versement des subventions 2017 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix pour, (Mesdames Bachmann (CILS), Chartier (aide à domicile) et Augendre Menard (aide à domicile et Mission Locale) ne participent pas au vote, **adopte** les subventions 2017 aux associations suivantes :

	Rappel 2016	Subventions accordées 2017
Office du tourisme (OTSI)	67 636	66 088
CILS (confirmation montant)	46 000	42 000
Les Petits Loups	38 000	38 000
Aide à domicile	15 000	15 000
Soins à domicile	3 500	3 500
Collège Pré des Rois	11 400	11 400
FSE du collège	1 800	1 800
UNSS	1 800	1 800
Mission locale	8 500	7 000
Amicale du personnel	6 000	1 900
ESC Natation	5 600	0
CLIC	3 500	3 500
Jardin et vie	250	250
Sologne nature environnement	0	200
TOTAL	208 986	192 438

2.21 Convention de partenariat financier 2017 avec « Les Petits Loups »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'association « Les Petits Loups ».

2.22 Convention de partenariat financier 2017 avec le CILS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Bachmann), **autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2017 avec le CILS.

2.23 Convention d'objectifs 2017 – 2019 avec l'OTSI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs triennale avec l'Office de Tourisme et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

2.24 Convention de partenariat financier 2017 avec l'OTSI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'OTSI.

2.25 Modification de l'autorisation de programme pour le réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme relative au projet de « réaménagement du complexe aquatique du Cosson » et ses crédits de paiement, comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
P201601	Réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique du Cosson	1 400 000 €	24 000 €	1 300 000 €	76 000 €

2.26 Ouverture d'une autorisation de programme pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative au projet d' « élaboration d'un PLU intercommunal », selon les modalités suivantes :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	150 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	25 000 €

2.27 Ouverture d'une autorisation de programme pour des études relatives à la prise des compétences eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour financer les « études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités suivantes :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	180 000€	25 000€	100 000€	55 000€

2.28 Adoption de la TEOM 2017 pour les communes du SMIRTOM de Beaugency

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux de la contribution de la Communauté de communes des Portes de Sologne, selon les modalités suivantes :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux proposés pour 2017	Produits attendus	Rappel du taux 2016
ARDON	1 173 085	12%	140 770,20 €	12%
JOUY-LE-POTIER	960 502	12%	115 260,24€	12%
LIGNY-LE-RIBAUT	1 027 702	12%	123 324,24€	12%
TOTAL			379 354,68€	

2.29 Adoption de la TEOM 2017 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de La-Ferté-Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely, selon les modalités suivantes :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux proposés pour 2017	Produits attendus	Rappel du taux 2016
LA-FERTE-SAINT-AUBIN	5 699 122	12,80%	729 487,61€	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 594 957	12,80%	204 154,49€	12,80%
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1 121 250	12,80%	143 520€	12,80%
SENNELY	549 966	12,80%	70 395,64€	12,80%
TOTAL			1 147 557,74€	

2.30 Constitution d'une provision pour risque

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, constitue une provision pour risque à hauteur de 45 000 euros pour 2017. Cette provision est inscrite au compte 6865 « dotations aux provisions » du budget primitif 2017.

La Ferté Saint-Aubin, le 12 avril 2017
Le Président,
Jean-Paul ROCHE